

PAR COURRIEL

Montréal, le 6 juillet 2026

OBJET : Réponse à votre demande d'accès à l'information du 23 juin 2026

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information que l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) a reçu le 23 juin dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

- 1. Nombre de cas confirmés et suspects d'Influenza A à l'ICM, à l'urgence, pour la période du 30 novembre 2025 au 10 décembre 2025, incluant les dates de début des symptômes et des prélèvements (ou résultats de laboratoire);**
Un seul cas d'Influenza A a été confirmé positif, à l'urgence et pour la période demandée. Nous n'avons toutefois pas les dates de début des symptômes et des prélèvements effectués.
- 2. Nombre d'éclosions d'Influenza A, incluant leur date de début, leur durée et les unités touchées, notamment à l'urgence, pour la période du 30 novembre 2025 au 10 décembre 2025;**
Il n'y a eu aucune éclosion d'Influenza A durant cette période à l'ICM.
- 3. Nombre de travailleurs de la santé, par catégorie d'emploi, à l'urgence, confirmés positifs à l'Influenza A, incluant leur date de début des symptômes et leur présence au travail pendant leur période de contagiosité, pour la période du 30 novembre 2025 au 10 décembre 2025;**
Nous vous confirmons qu'un seul travailleur de la santé (infirmière) a été confirmé positif à l'Influenza A, à l'urgence et durant cette période. Les symptômes ont débuté le 8 décembre 2025 en après-midi. Le contact source aurait possiblement été les enfants de ce travailleur qui étaient aussi symptomatiques.
- 4. Nombre de patients infectés ayant fréquenté l'urgence, avec leurs dates de passage et de début de symptômes (ou de test), entre le 30 novembre 2025 et le 10 décembre 2025;**
Nous vous confirmons que pour la période visée, 7 patients ont été testés positifs à l'Influenza A, à l'urgence. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de vous fournir leurs dates de passage et le début de leur symptôme.
- 5. Le cas échéant, toute information équivalente disponible permettant d'établir la présence de cas d'Influenza A à l'urgence durant cette période;**
Nous n'avons pas cette information.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., C.A-2.1*, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
500, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Veuillez recevoir, nos plus cordiales salutations.



Chantal Robert
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
Responsable des demandes d'accès à l'information